

VIDE-GRENIER DU VILLAGE RIONZI 2023

Informations et règlement de la participation au vide-grenier Rionzi 2023

(Cour de l'école de Rionzi, Chemin du Rionzi, 1052 Le Mont-sur-Lausanne)

Dates

Le vide-grenier se déroule **le dimanche 3 septembre 2023 de 10h00 à 14h00**. Le montage et l'installation des stands par les exposants s'effectueront de 9h00 à 10h00. Les exposants respectent ces heures par égard envers les visiteurs et les organisateurs.

En cas de mauvais temps pouvant mettre en péril l'organisation, la manifestation est annulée et les frais d'inscription remboursés. Les participants en seront informés le jour précédent.

Participants

L'entrée est libre pour les visiteurs. La vente est réservée aux non professionnels.

Nombre maximum d'exposants : 60 (y compris marché aux jouets)

Les emplacements sont attribués dans l'ordre de priorité et de réception des inscriptions comme suit:

- 1) Habitants de la Rue du Champ-du-Bois et du Chemin de Rionzi
- 2) Habitants du Mont-sur-Lausanne
- 3) Habitants du quartier de Maillefer
- 4) Autres

Inscriptions

Les inscriptions pour louer l'emplacement s'effectuent soit :

1. En remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur www.village-rionzi.ch
2. En envoyant le formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail à grenier@village-rionzi.ch
3. En envoyant par poste le formulaire d'inscription dûment rempli à l'adresse suivante : Association Village Rionzi, c/o Laure Seydoux, Rue du Champ-du-Bois 26, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Pour une bonne organisation, **seront acceptées les inscriptions qui nous seront parvenues le 25 août 2023 au plus tard**, et ce dans la limite des stands disponibles. La confirmation sera envoyée par e-mail le 28 août 2023 au plus tard.

Toutes les réservations doivent être payées d'avance, avant le 30 août 2023. Elles ne deviennent effectives qu'à la réception de votre paiement sur le compte communiqué. En cas d'annulation de la part de l'exposant et quelle qu'en soit la raison, elle ne sera pas remboursée. Par contre, l'exposant peut transmettre son stand à une autre personne de son choix en informant au préalable l'organisateur.

Emplacements

Les emplacements seront attribués dès 9h00 par les organisateurs, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est attribué. Il lui est interdit de modifier la disposition des emplacements. La location donne uniquement le droit d'utilisation de l'emplacement durant les heures officielles du vide-grenier, elle **ne comprend pas de bancs, tables, chaises et stands**.

Les **emplacements Standards** mesurent 3 mètres de longueur sur 2 mètres de profondeur et se situent dans la cour de l'école de Rionzi, **sans couvert**.

Les **emplacements Premium** mesurent 3 mètres de longueur sur 2 mètres de profondeur et se situent **sous le toit** de l'école de Rionzi.

Les **emplacements VIP** mesurent 3 mètres de longueur sur 2 mètres de profondeur et se situent dans la cour de l'école de Rionzi, **sous un couvert, avec un banc**.

Les emplacements enfants (jusqu'à 16 ans révolus) pour le marché aux jouets se situent dans la cour de l'école de Rionzi (terrain extérieur basket), **sans couvert**.

Marché aux jouets

Les stands enfants sont sous la responsabilité des parents et ne peuvent contenir que des jouets et livres pour enfants.

Restauration

Une petite buvette tenue par notre Association sera à disposition du public et des vendeurs tout au long de la manifestation.

Tarif

Le prix de l'emplacement standard est fixé à CHF 10.00 pour les non membres de l'Association Village Rionzi et à CHF 5.00 pour les membres de l'Association Village Rionzi.

Le prix de l'emplacement Premium est fixé à CHF 15.00 pour les non membres de l'Association Village Rionzi et à CHF 10.00 pour les membres de l'Association Village Rionzi.

Le prix de l'emplacement VIP est fixé à CHF 20.00 pour les non membres de l'Association Village Rionzi et à CHF 15.00 pour les membres de l'Association Village Rionzi.

Les stands enfants (jusqu'à 16 ans révolus) dans le cadre du marché aux jouets sont gratuits.

Objets

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges, notamment perte, vol, casse, détériorations ou mauvais fonctionnement. L'exposant s'engage à ne pas vendre des produits neufs, dangereux, armes, CDs DVDs et jeux gravés (copies), produits inflammables ou toxiques, produits illicites ou volés ainsi que la diffusion de musique/autres bruits sonores.

Les exposants ne sont pas autorisés à vendre de la nourriture et/ou des boissons.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.

Circulation et stationnement des véhicules

Les voitures des exposants ne doivent impérativement pas stationner sur l'espace du vide-grenier. L'accès pour décharger le matériel et les objets est libre de 9h00 à 10h00 et se fera selon les instructions des organisateurs. La durée du déchargement est de 10 minutes maximum. Tout parcage est strictement interdit hors des cases de stationnement. L'Association Village Rionzi décline toute responsabilité en cas de mise en fourrière ou de contravention.

La vitesse maximale du quartier Rionzi est de 20 km/h et doit être absolument respectée pour la sécurité de tous, notamment des plus jeunes.

Chiens et autres animaux

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse. Aucun animal ne peut être vendu au vide-grenier.

Fin de la manifestation

L'Association Village Rionzi fera son possible pour organiser cet évènement dans les meilleures conditions possibles mais elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel manque de succès du vide-grenier.

Le vide-grenier se termine à 14h00. Nous vous demandons de tenir votre stand jusqu'à 14h00 par respect envers les visiteurs et les organisateurs. Chaque participant est responsable de reprendre à la fin de la vente son matériel et les objets invendus. Chaque emplacement devra être propre et libéré de tout objet pour 15h00. Une surveillance des moloks/containers sera effectuée afin qu'il n'y ait pas de déchets sauvages.

Conditions sanitaires covid-19

Les conditions sanitaires dans le cadre de la lutte et la prévention du covid-19 au moment de la manifestation feront foi. Les organisateurs informeront les participants des mesures prises et à prendre.

La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation ou les consignes des organisateurs sur place sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Tout en vous remerciant par avance du respect de ces quelques points, nous vous souhaitons d'ores et déjà un agréable vide-grenier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter grenier@village-rionzi.ch

Association Village Rionzi

Juillet 2023